

Bordereau d'appel des cotisations et contributions

PAUTRE QUENTIN

Dossier n° : 1900219031130 NN1G 46 208

**EMISSION ANNUELLE
2025**

Situation au regard des points retraite MSA				
Nom prénom	Cumul des points retraite validés		Points retraite de l'année 2025	
	Base	RCO	Base	RCO
PAUTRE QUENTIN	46,00	266,00	23,00	133,00

Vous êtes Chef d'exploitation, au réel, en moyenne triennale.

Les cotisations sociales

Moyenne des revenus professionnels des deux années antérieures à celle au titre de laquelle les cotisations sont dues et d'une assiette forfaitaire de nouvel installé (égale aux différentes assiettes minimum selon les cotisations).

Compte tenu de vos revenus professionnels, une assiette minimum a été appliquée sur vos cotisations; vieillesse individuelle, vieillesse plafonnée et déplafonnée et Retraite Complémentaire Obligatoire et maladie (jusque 2015).

Les contributions CSG / CRDS

Moyenne des revenus professionnels (à l'exclusion des Revenus de Capitaux Mobiliers) majorés des cotisations sociales des deux années antérieures à celle au titre de laquelle les cotisations sont dues et d'une assiette forfaitaire de nouvel installé s'élevant à :

600 SMIC.

Mesures applicables à compter du 01/01/2018 :

Pour la cotisation AMEXA :

Si vous exercez votre activité à titre exclusif ou principal et que votre revenu professionnel déclaré cette année à votre MSA est inférieur à 110% de la valeur annuelle du plafond de sécurité sociale, un taux progressif vous a été appliqué.

Pour la cotisation Allocations Familiales :

Le taux plein de la cotisation est désormais fixé à 3,10% contre 5,25% auparavant. Votre taux de cotisation PFA est progressif (de 0% à 3,10%) si votre revenu professionnel déclaré cette année à votre MSA ne dépasse pas 140% de la valeur annuelle du plafond de sécurité sociale.

Assiette : Merci de vérifier le montant de vos revenus composant votre assiette. En cas d'erreur, contactez votre MSA.

Montant du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale : 47 100,00 €

Montant du SMIC : 11,88 €

FMSE Fonds de mutualisation contre les risques sanitaires et environnementaux
 ACRE Aide aux créateurs et repreneurs d'entreprise